

RÉSILIENCE 66

Bulletin d'appui aux collectivités

juillet 2023 | numéro 2

L'ÉDITO DU PRÉFET



Cette année nous avons collectivement conscience que le début de la saison feux de forêt serait précoce, aussi nous avons mis tout en œuvre pour être prêt plus tôt que les années précédentes. Et en effet, la saison a commencé dès avril, avec le terrible incendie de Cerbère. La réactivité du SDIS a été exemplaire tout comme celle et de l'état-major de la zone de défense Sud qui a rapidement fait converger vers les Pyrénées-Orientales des renforts venant de toute la région.

Risque de feux de forêt, pénurie d'eau, canicule, l'été s'annonce difficile. Plus que jamais, les équipes municipales doivent être en capacité, sans délai, de gérer une situation d'urgence avec méthode et efficacité. Il n'est pas évident de passer, sans préavis, d'une

situation normale, où chacun vaque à ses occupations quotidiennes, à une situation de crise où les décisions doivent être prises dans l'urgence et exécutées avec précision. Ce sera le thème principal de ce numéro de « Résilience 66 » : la prise en compte initiale d'une situation d'urgence.

Rodrigue Furcy
Préfet des Pyrénées-Orientales

BIEN PRENDRE EN COMPTE UNE SITUATION D'URGENCE



Le retour d'expérience des dernières situations d'urgence (RETEX pour les intimes), montre que trop souvent les maires concernés, pour gagner du temps, veulent mettre en œuvre eux-mêmes les premières mesures de sauvegarde sans avoir préalablement mis en place leur dispositif de gestion de crise. Il en résulte, alors qu'ils sont directeurs des opérations (DO ou DOS), qu'ils n'ont rapidement plus aucun recul pour avoir une vision d'ensemble de la situation et que la gestion des détails pratiques accapare toute leur attention.

Or pour chaque grand sujet, l'organisation du poste de commandement communal (PCC), pièce essentielle du plan communal de sauvegarde, prévoit une cellule dédiée, qui dispose de tous les éléments matériels et organisationnels pour mener à bien, dans des conditions d'efficacité optimum, les différentes actions planifiées. L'action autonome de ces cellules doit permettre au maire de se consacrer pleinement à ses missions propres de coordination et d'arbitrage.

Le déroulé standard de la prise en compte d'une situation d'urgence doit donc être le suivant :

1/- Réunir le poste de commandement communal (PCC) :

Cela ne signifie pas que le maire appelle personnellement ses collaborateurs, mais tant que le responsable de l'action communale (RAC) n'a pas pris son poste, le maire (ou son remplaçant) doit veiller à ce qu'à minima une personne se charge de cette mission.

2/Présenter la situation à l'équipe du PCC :

Lorsque le PC communal est réuni, le maire, qui entre-temps peut s'être déplacé sur le terrain, rejoint son équipe et lui explique la situation. Il est à noter que cette présentation peut être faite par le responsable de l'action communale (RAC), si son niveau d'information est suffisant.

3/ Rappeler le rôle de chacun :

Le maire ou le RAC, s'assure que chaque acteur du PCC connaît la mission qui lui est assignée. À partir de ce moment là, la gestion du PCC est assurée par le RAC. Ce dernier aura en charge de faire appliquer les mesures d'organisation et de sauvegarde planifiées.

4/ Envoyer le correspondant « incendie et secours » (CIS) au PC de site du SDIS en charge du secteur dont dépend la commune.

Si la situation de ce PC n'est pas connue, appeler le COD. Attention, il faut en général au moins une heure pour que ce PC soit effectivement activé sur le terrain.

Lorsqu'un PC opérationnel (PCO) est mis en place (PC interservices dirigé par un sous-préfet), c'est au PCO que se rend le correspondant incendie et secours.

A partir de ce moment, le maire (DO), est libre de ses mouvements et peut se déplacer et se positionner où il le souhaite, puisqu'il est représenté dans chaque structure de commandement :

- au PCC par le responsable de l'action communale (RAC) qui veille à la réalisation des actions planifiées du PCS ;

- au PC de site, ou au PCO, par le correspondant « incendie et secours » qui assurera l'interface entre la commune et les services de secours et les forces de l'ordre.

FOCUS

L'ÉVACUATION,



Il nous est apparu nécessaire de faire un focus sur le thème de l'évacuation. C'est une opération toujours délicate qui nécessite une bonne coordination interservices et qui est régulièrement mis en œuvre, que ce soit lors d'inondation (tempête Gloria) ou de feux de forêts (incendies de 2022 et 2023).

1/ mise en place du PC communal par le maire ;

Comme pour toute gestion d'une situation d'urgence, le PC communal doit être activé pour que tous les aspects de la crise, connexes à l'évacuation, soient pris en compte.

2/ prise de contact du maire* (DO) et/ou du correspondant incendie et secours, avec le commandant des opérations de secours (COS) au PC de site du SDIS ou au PCO s'il y en a un. Cette prise de contact va permettre des échanges d'informations, en particulier sur les types d'habitats menacés (Maison en dur, cabanisation...), les résidents, la présence de bétail, et sur l'état de réalisation des obligations légales de débroussaillage (OLD). L'idéal est de disposer en mairie d'une

cartographie renseignée identifiant les habitats isolés, l'état des OLD, le nom et les coordonnées téléphoniques des habitants (voir exemple joint en dernière page) ;

3/ quelle que soit l'entité qui propose l'évacuation, celle-ci n'est décidée qu'après validation pas le COS :

Les personnes évacuées vont en effet quitter l'abri relatif de leur domicile ou d'un ERP, pour se déplacer sur un itinéraire sur lequel ils seront potentiellement vulnérables. Seul le COS dispose des connaissances techniques et de la vision globale de la situation pour juger de la faisabilité, en sécurité, de l'évacuation.

4/ c'est au maire (DO) qu'il revient de décider, au final, après validation par le COS, de la réalisation de l'évacuation. Si le préfet a pris la direction des opérations c'est le préfet qui décide (toujours après avis du COS). En revanche, l'exécution de l'évacuation revient toujours aux maires. Si le maire ne dispose pas des effectifs suffisant pour réaliser l'évacuation dans de bonnes conditions, il en informe au plus tôt le COS et le COD (idéalement pendant la phase de préparation). Le COS affectera alors les moyens humains nécessaires, en liaison avec les forces de l'ordre.

**(lorsque le maire n'est pas DOS, il doit néanmoins être présent ou représenté au PC de site ou au PCO.)*

JOURNÉE NATIONALE DE LA RÉSILIENCE

Le vendredi 13 octobre prochain sera organisée au niveau national, la journée nationale de la résilience. Pour que cette journée marque les esprits et interpelle nos concitoyens, je vous propose d'en faire une action généralisée et cohérente dans sa forme.

En coordination avec l'association des maires, des adjoints et de l'intercommunalité (AMF66), je propose donc à tous les maires du département d'y participer en s'inscrivant à un exercice de mise en œuvre de leur plan communal de sauvegarde. Cet exercice sera organisé au format exercices "PREPA'RISK" par L'Association Française pour la Prévention des Catastrophes Naturelles et Technologiques (AFPCNT). Ce sont des exercices courts qui ne durent pas plus de deux heures. Ils seront répartis, en fonction des thèmes, entre le 3 et le 17 octobre.

Les communes qui disposent d'un PCS pourront tester sa mise en œuvre, et celles dont le PCS n'est pas encore finalisé auront la possibilité, a minima, de tester une première organisation de PC communal (PCC).

Voici le lien pour accéder à une courte vidéo de présentation des exercices Prépa'Risk

<https://www.youtube.com/watch?v=PUfGJgnIm4I&t=28s>

Les dates en fonction des thèmes et les modalités d'inscription pour les exercices vous seront transmises à la rentrée de septembre.

En parallèle, tous les établissements scolaires seront invités à mettre en œuvre leur plan particulier de mise en sûreté (PPMS), en cohérence avec les exercices choisis par les maires. Vous aurez ainsi l'opportunité de vérifier vos procédures de coordination avec les établissements scolaires de votre commune, ce qui est un élément essentiel de l'efficacité de votre PCS.

Je compte sur votre mobilisation et celle de votre équipe.

Exemple de cartographie pouvant être mise à la disposition du COS
et des équipes chargées des évacuations
(à réaliser en plusieurs exemplaires)

Si la zone est vaste ou les écarts nombreux n'hésitez pas à sectoriser et à réaliser une cartographie par secteur.

